



EDITO

Par Patrick Thiery, président de **Picardie Nature**

Lettre d'information

L'année 2016 a été très dure pour notre association qui a été placée à sa demande, il y a un an, en redressement judiciaire. Pour sortir d'une situation très délicate, nous avons pris des décisions difficiles et mis en œuvre une restructuration interne sous la tutelle d'un administrateur judiciaire. Ces décisions ont amené à la réorganisation ou à l'arrêt de certaines activités. Aujourd'hui, nous avons surmonté les principales difficultés puisque notre association a vu son plan de remboursement homologué par un jugement du Tribunal de Grande Instance d'Amiens, le 18 Août dernier. Cela signifie que le Tribunal reconnaît notre capacité à faire vivre et à développer nos activités.

Parallèlement nous avons su conserver la confiance de la plupart de nos partenaires institutionnels, l'Union Européenne via des fonds FEDER, la DREAL Hauts de France, Le Conseil Régional Hauts-de-France, le Conseil Départemental de l'Aisne, l'ADEME, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Agence de l'Eau Artois Picardie, la DRJSCS Hauts-de-France, le Conseil Départemental de l'Oise. Mais aussi l'Agence des aires marines protégées, le pays de Thiérache, le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées, le PNR Oise Pays de France. L'association continue et continuera donc d'animer les projets qui nous sont chers:

- **L'observatoire de la Faune sauvage** et la Base de données **Clicnat**,
- **La connaissance et la protection de la colonie de phoques** en Baie de Somme
- La **Mission Faune et Bâti** ; Les **SOS Chiro** et **SOS Hirondelles** et les labellisations en « **refuge Chiro** »
- « **Nature Propre** » et la connaissance du phénomène des dépôts sauvage
- Les actions pédagogiques de **sensibilisation et découverte de la nature et l'environnement pour tous et toutes.**

Picardie Nature a pleinement conscience des enjeux environnementaux dans les Hauts de France et reste mobilisée pour mettre en œuvre des projets concrets, utiles et répondant bien aux souhaits exprimés par les citoyens de la région en matière de préservation de la nature et de l'environnement. Nous avons également d'autres défis à relever notamment élargir nos partenariats privés et publics dans le contexte de la réforme territoriale et d'une réduction des financements publics. Enfin, si vous voulez agir avec nous au quotidien et découvrir toutes les possibilités de bénévolat dans notre association, n'hésitez pas à nous contacter. Des administrateurs et l'équipe salariée auront le plaisir de vous y accueillir et d'échanger avec vous.

PICARDIE Listes rouge faune
2016 p2

La sixième extinction massive des
animaux est aussi dans votre
jardin ! p4

SOMME Un grand Dauphin à
Cayeux / mer p6

SOMME structure de la
population de phoques veaux-
marins p7

SOMME surveillance estivale des
phoques 2017 p8

PICARDIE Le point sur Nature
Propre p12

SOMME Augmentation du
cheptel de la ferme des 1000
vaches p12

Economie sociale et solidaire
p14



Les actions menées par Picardie Nature sont permises par le soutien et la participation des adhérents, des donateurs et des bénévoles ainsi que par la collaboration et l'aide de différents partenaires dont :



PICARDIE : Listes de menace et de rareté de la faune en Picardie : actualisation 2016

Par Jean-Baptiste Desbas et Sébastien Legris

La célèbre liste rouge mondiale des espèces menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) établit le triste classement des espèces les plus menacées de disparition dans un avenir proche.

Parce que les contextes et problématiques ne sont pas les mêmes partout, ces listes existent aussi au niveau européen, national et régional. Les travaux de réactualisation des listes rouges en Picardie ont débuté en juillet 2015 sous le pilotage de la DREAL Picardie. La rédaction et la coordination technique et scientifique a été confiée à PICARDIE NATURE. Les travaux ont été réalisés en 2 temps :



- ▬ une première phase de pré-évaluation qui consistait à appliquer à chaque espèce les critères selon la méthodologie proposée par l'UICN,
- ▬ une deuxième phase d'évaluation collégiale avec formation de comités d'expertises rassemblant les différents partenaires compétents (bureaux d'études, associations, structures gestionnaires, services de l'état...), afin si nécessaire d'ajuster les catégories selon les connaissances de chacun.

En juin 2016, les 9 listes rouges concernées ont été labellisées par l'UICN et ont reçu un avis favorable du Conseil Scientifique régionale de Protection de la Nature (CSRPN). Les groupes concernés sont :

- les Chiroptères
- les Mammifères terrestres
- les Mammifères marins
- les Reptiles/Amphibiens
- les Odonates
- les Orthoptères
- les Papillons de jours et Zygènes
- les Araignées "orbitèles"
- les Coccinelles

La dernière liste rouge datait de 2009. Mammifères terrestres et marins, criquets, sauterelles, libellules, papillons de jour, reptiles et amphibiens ont été réévalués. Se sont ajoutés à la liste les coccinelles, les araignées et les papillons de nuits.

L'évaluation actuelle a été réalisée à l'échelle de l'ancienne région "Picardie", suite à une demande antérieure à la définition de la nouvelle région "Haut de France". Elle a été motivée par un besoin urgent de réactualisation des anciennes listes. Aussi, l'évaluation de 3 autres groupes (les oiseaux, les mollusques et les papillons de nuit) est en cours et sera faite à l'échelle de la nouvelle région.

Des listes rouges pour quoi faire ?

Élaborée selon une **méthodologie mondialement reconnue et une expertise scientifique**, la liste rouge constitue un outil d'aide important à la décision. Elle aide à identifier les espèces prioritaires et à orienter les stratégies d'actions.

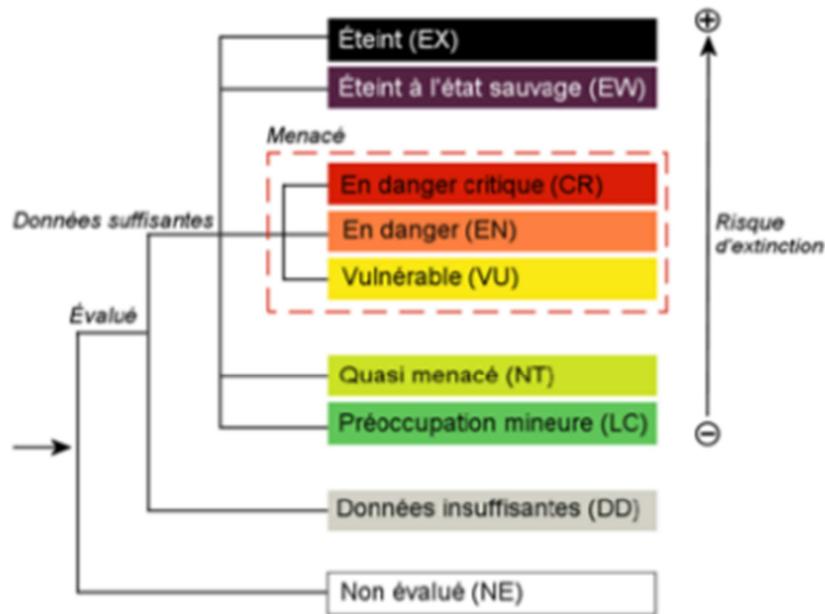
Même si elle n'a pas de valeur juridique directe (ce n'est pas une liste d'espèces protégées), la liste rouge constitue un **document de référence** utilisé par les services instructeurs et les bureaux d'études lors de la prise en compte de la biodiversité dans différents projets. Elle est également fréquemment utilisée par les gestionnaires d'espaces naturels, les collectivités, les associations et les naturalistes.



La méthodologie d'évaluation est stable dans le temps. Elle offre donc un cadre de référence et une base pour l'élaboration d'indicateurs. Ces indicateurs permettent de mesurer l'évolution de la biodiversité et de juger l'efficacité des mesures mise en place pour la préserver.

Grâce à une catégorisation simple et une présentation synthétique, la liste rouge contribue efficacement à **alerter et sensibiliser** le public aux menaces pesant sur la biodiversité.

Comment sont faites les listes rouges ?



Chaque catégorie de la liste rouge correspond à un **risque d'extinction**. La plus haute catégorie de menace est la catégorie "En danger critique". Une espèce présente dans cette catégorie peut rapidement disparaître de la région. Inversement, la catégorie "Préoccupation mineure" concerne les espèces abondantes et bien répandues, dont la survie en région n'est pas compromise à court ou moyen terme. Il s'agit en somme d'une **mesure standardisée** du risque d'extinction des espèces. Au cours de l'évaluation, les espèces sont confrontées à une série de critères. La taille et l'évolution de la population régionale sont prises en compte, ainsi que l'aire de répartition, la fragmentation et l'apport de migrants des régions voisines.

L'évaluation repose sur une démarche **collégiale, scientifique et neutre**, effectuée par un comité d'experts.

Un appui et une labellisation de l'UICN France

Le comité français de l'UICN nous a fourni un appui méthodologique dans l'élaboration de la liste rouge régionale.

La démarche et la liste ont été soumises à la validation du Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature (CSRPN) et du comité français de l'UICN. Cette validation est la garantie d'une application objective de la méthodologie, et assure une forte **crédibilité** ainsi qu'une bonne cohérence entre les différentes listes régionales.

Pilotage : DREAL Picardie

Rédaction - Coordination technique et scientifique : Picardie Nature

Appui méthodologique : UICN France

Partenaires :

- Airele
- Association des Entomologistes de Picardie (ADEP)
- Biotope
- Le CERE
- Conservatoire d'espaces naturels de Picardie
- Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie
- Groupe Mammalogique Normand (CMN)
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), DIR Nord-Ouest

- CPIE des Pays de l'Aisne
- CPIE Val d'Authie
- CPIE Vallée de Somme
- Coordination Mammalogique du Nord de la France (CMNF)
- Ecotheme-Ecosphere
- Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aisne
- Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise
- Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme
- Fédération Régionale des Chasseurs de Picardie
- Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas-de-Calais (GON)

La sixième extinction massive des animaux est aussi dans votre jardin !

par Sébastien Legris, Thomas Hermant

À l'heure où de nombreux médias tirent la sonnette d'alarme sur la disparition des espèces animales à l'échelle planétaire, chacun connaît la triste situation du lion en Afrique, de l'ours blanc au Pôle nord et de nombreuses autres espèces emblématiques de contrées lointaines. **Mais savez-vous que ce risque de disparition de nombreuses espèces frappe aussi à notre porte ?**

Attardons-nous pour commencer sur le cas des oiseaux. On constate qu'un grand nombre d'espèces familières de nos jardins est concerné. Par exemple, les chiffres du Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) indiquent un déclin de 41% pour l'Hirondelle rustique et de 31% pour le Chardonneret élégant au cours de ces 10 dernières années en France.



Hirondelle rustique



Chardonneret élégant

Les mammifères ne sont pas en reste puisque à titre d'exemple, certains experts estiment que le Hérisson d'Europe aurait perdu 70% de ses effectifs nationaux au cours des 20 dernières années. La Pipistrelle commune, petite chauve-souris bien répandue sur le territoire, aurait quant à elle subi un déclin de 50% sur la période 2006-2011 selon une étude portant sur les chauves-souris coordonnée par le MNHN.



Hérisson d'Europe et Pipistrelle commune

Du côté des insectes, la situation n'est pas plus réjouissante. Le simple exemple des papillons est éloquent. L'Agence Européenne de l'Environnement a publié en 2013 une étude montrant une **diminution de moitié des effectifs de papillons de prairies en 20 ans.**

Cette constatation est également confortée par l'Observatoire de la biodiversité des jardins qui indique que sur 28 espèces et groupes d'espèces de papillons observés en France, 22 montrent une tendance à la baisse (Amaryllis, Belle Dame, Vulcain, Machaon...).



Amaryllis & Belle dame

Cette perte rapide de biodiversité s'explique par plusieurs facteurs tels que **la dégradation et l'homogénéisation des paysages** (disparition des haies, prairies, zones humides...), **les changements climatiques, l'urbanisation et le développement des axes de communication** (extension et multiplication des ZAC, fragmentation des habitats naturels par les routes, les voies ferrées...), **le développement de certaines espèces exotiques envahissantes, l'utilisation des produits phytosanitaires, la destruction des espèces** (suppression des nids d'hirondelles, braconnage...), etc.



Écureuil roux mort suite à une collision avec un véhicule et haie fraîchement détruite

Certes il n'est pas simple de lutter individuellement contre ces menaces mais **chaque citoyen peut agir pour lutter contre ce phénomène**. Une légende amérindienne reprise par Pierre Rabhi raconte qu'un jour, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !" Et le colibri lui répondit : "Je le sais, mais je fais ma part."



Bande d'herbe non fauchée avec origan dans un jardin et nichoir à mésanges occupé par un Lérot



C'est pourquoi il est important que chacun contribue à sa propre échelle à la préservation de la biodiversité.

Quelques actions sont faciles à mettre en œuvre : le maintien de bandes enherbées dans les jardins, la pose de nichoirs, la favorisation de plantes locales (marguerite, origan, trèfle...), la non utilisation de produits phytosanitaires, la transmission de ses observations de faune pour mieux la connaître et mieux la protéger et tous les petits gestes du quotidien qui favorisent la préservation de l'environnement.

Soyons tous des colibris !

SOMME Un grand Dauphin à Cayeux sur mer

par Sarah Monnet

Il y a 3 mois, précisément le dimanche 28 mai, plusieurs personnes ont eu la chance d'observer des dauphins à proximité de la plage de Cayeux-sur-mer et dans les alentours. Cette observation a d'ailleurs fait l'objet d'un article dans le Courrier Picard.

Bien que peu courant dans notre région, il n'est pourtant pas rare d'observer des dauphins. Christine Martin, coordinatrice du réseau Mammifères marins de PICARDIE NATURE, raconte qu'il ne s'agit effectivement pas de la première fois. Elle observe occasionnellement, par très beau temps comme il y avait ce week-end là, des dauphins en baie. C'était le cas, par exemple, à l'été 2011. Par contre, il est vrai que la présence d'un individu si près de la côte est beaucoup plus rare ! Pour en apprendre davantage, nous avons contacté le GECC ou Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin. Cette association a pour objectif l'étude et la préservation des mammifères marins dans la Manche. Depuis 2007, leurs travaux se spécialisent dans l'étude des Grands Dauphins (*Tursiops truncatus*) du golfe normand-breton.

François Gally, directeur du GECC, nous a confirmé qu'il s'agissait bien d'un Grand Dauphin. Il nous a également informé que l'individu solitaire, qui a passé un moment en compagnie des pratiquants de paddle, semble déjà connu. C'est un individu assez jeune, reconnaissable à son aileron peu marqué, et porte le nom de FIETE. Il a déjà été observé cet hiver au Pays-Bas, puis dans le port de Saint-Malo. Dernièrement, en avril, il a également fait un tour du côté du Havre. L'association a pu le reconnaître puisqu'il existe un programme de reconnaissance individuelle par photo-identification pour les dauphins. Concernant la présence de ce mammifère marin en Manche est, le GECC nous informe que les Grands Dauphins sont présents dans la zone. Généralement, les dauphins ne sont que de passage dans ce secteur. Cependant, on leur rapporte de plus en plus d'observations d'un groupe installé vers Dieppe et d'un autre vers le cap d'Antifer.

Regardez la mer autrement !

Obs en MER

Une application gratuite qui permet de signaler vos observations en quelques clics.

Connectez-vous sans modération pour faire avancer la connaissance.

www.obsenmer.org

Si vous souhaitez aider à étudier ces populations de mammifères marins, n'hésitez donc pas à partager vos observations ! Les données dans notre secteur géographique sont encore peu nombreuses. Plus nous en saurons, et plus nous pourrons agir en leur faveur ! Pour ce faire, vous pouvez renseigner votre observation sur la base de données régionales clicnat.fr et sur OBSenMER. Il s'agit d'un programme de sciences participatives qui permet aux observateurs occasionnels et professionnels de faire remonter leurs observations via une application. Elle a été créée par le GECC en 2016, en collaboration avec plusieurs structures naturalistes.



ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER

Association régionale de protection de la Nature et de l'Environnement
Picardie Nature - 1 rue de Croÿ - BP 70010 - 80097 Amiens cedex 3 - Tél. 03 62 72 22 50
www.picardie-nature.org

SOMME Etude de la structure de la population de phoques veaux-marins en baie de Somme

Du 18 avril au 26 mai 2017, Picardie Nature a accueilli Manon Anglade, étudiante de Licence 3 Biologie Marine de l'Université de La Rochelle. Son sujet de stage portait sur la structure de la population de Phoques veaux-marins en baie de Somme et Manon était placée sous la tutelle de Cécile VINCENT, maître de conférences à l'Université de La Rochelle du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé sur les mammifères marins avec lequel nous travaillons depuis de nombreuses années.

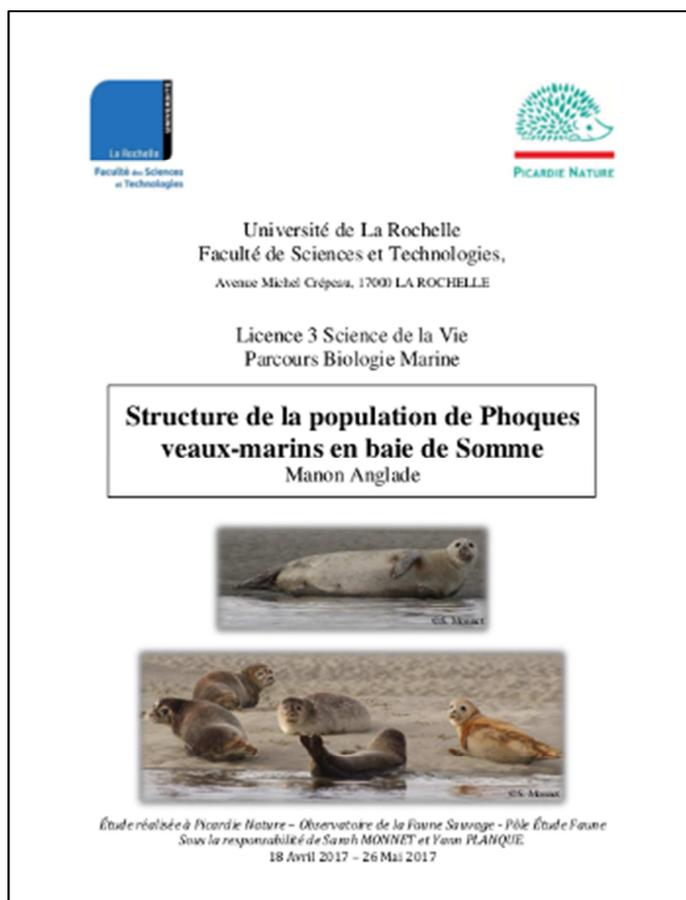
Malgré le peu de temps disponible et la grande quantité de données qu'on lui a confiées, elle a réussi à produire un travail de qualité et nous en apprenons davantage sur cette population. Ces résultats sont d'une grande utilité puisqu'ils seront directement utilisés dans l'axe 2 du projet Eco-Phoques*, qui a pour but d'estimer la consommation annuelle de proies par la population de phoques veaux-marins.

Vous pouvez lire son rapport de stage en suivant le lien Internet suivant :

<http://www.picardie-nature.org/etude-de-la-faune-sauvage/les-groupes-de-faune-etudies/les-14-reseaux-naturalistes-de/mammiferes-marins>

Voici son résumé :

L'objectif de ce stage était d'estimer la structure de la population de Phoques veaux-marins en baie de Somme. La méthode choisie a été l'analyse des écartements inter-palmures. Elle a permis d'estimer le nombre d'individus répartis dans différentes classes d'âges : les jeunes de l'année (moins d'un an), les subadultes (1 à 3 ans) et les adultes (supérieurs à 4 ans). Ces mesures ont été combinées à des données de comptages, réalisées par les bénévoles de l'association, afin de renforcer la pertinence des estimations pour chaque classe. Les analyses ont été réalisées par tableaux croisés dynamiques. Les résultats ont montré que la population de phoques veaux-marins de la baie de Somme semble très jeune, et composée d'une très grande proportion de subadultes (individus de plus d'un an, mais non reproducteurs), puisque d'après les estimations, ils représentaient 40,21 % en 2011 et 47,43 % en 2014.





L'hypothèse qui peut donc être émise est que cette population, récente comparée à d'autres populations européennes de phoques veaux-marins, est encore peu stable, et continue de se modifier rapidement. Cependant, le nombre de jeunes est plus élevé pour l'année 2014 comparée à 2016. Cette observation semble assez paradoxale car le nombre de naissances devrait également augmenter et être supérieur à 2014, ce qui n'est pas le cas ici malgré le plus grand nombre d'adultes recensés en 2016.

Ceci pourrait s'expliquer par l'hypothèse précédente avec un grand nombre de subadultes, ne pouvant pas se reproduire car non matures sexuellement.

Cependant, dans ce cas d'étude, il existe certaines limites comme par exemple, le faible nombre de données acquises pendant certaines périodes de l'année pouvant mener à des erreurs d'interprétation sur la population. Ces limites sont donc à la fois techniques et biologiques. A ma connaissance, c'est la première fois que cette étude est réalisée en baie de Somme grâce à ces mensurations. Pour la continuer, il serait intéressant de récolter davantage de données en 2017 afin de réaliser des comparaisons et de confirmer ou non les hypothèses précédentes.

**Le programme Ecophoques est porté par Centre d'Etudes Biologiques de Chizé sur les mammifères marins qui est une unité de recherche du CNRS. Il mobilise plusieurs associations du secteur de la Manche Est : Picardie Nature, la Coordination Mammalogique du Nord de la France, l'Association Découverte Nature (Baie d'authie), le GEMEL. Il s'inscrit également dans le programme d'activités du Parc naturel marin. Ce programme débuté en 2015 bénéficie du partenariat financier du Conseil régional des Hauts de France.*

SOMME Le programme d'études et de protection des phoques en baie de Somme, surveillance estivale 2017

par Sarah Monnet

Note de la rédaction : cet article a été rédigé début juillet pour décrire les modalités de la surveillance estivale cette année. L'opération fera l'objet d'un bilan que nous publierons dans les prochains mois, mettant en particulier en évidence les comportements inadaptés de touristes et l'aide que nous ont apporté le CHENE à Allouville-Bellefosse et la LPA de Calais les deux centres de soins qui ont accueilli les jeunes phoques en détresse.

Au sein de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme, l'association Picardie Nature et le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard travaillent en étroite partenariat. Ce communiqué vise à informer de la nouvelle situation de ce programme en 2017 et à expliquer la **nouvelle démarche à suivre en cas de signalement ou de découverte d'un mammifère marin échoué.**

Malgré une réduction des financements pour le programme d'études et de protection des phoques en baie de Somme, l'association Picardie Nature continue donc une action ambitieuse mais réorganisée en faveur de ces espèces protégées.

La surveillance estivale

Depuis 1990, Picardie Nature organise chaque année la "surveillance estivale". En effet, au printemps et en été, la mise en place des actions relatives à ce programme d'études et de protection nécessite un investissement bénévole accru. C'est pourquoi, **l'association fait appel à des écovolontaires pour prêter main forte aux bénévoles réguliers.**



ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER

Association régionale de protection de la Nature et de l'Environnement
Picardie Nature - 1 rue de Croÿ - BP 70010 - 80097 Amiens cedex 3 - Tél. 03 62 72 22 50
www.picardie-nature.org

8 | Août 2017



Cette année encore, Picardie Nature met en place cette "surveillance estivale" entre le 3 juin et le 26 août. Le nombre d'écovolontaires sera de 35 en 2017 (de 4 à 10 personnes par jour), nombre plus faible que les années précédentes.

Leurs actions sont les suivantes :

- Participer au suivi scientifique des deux espèces de phoques : le Phoque veau-marin et le Phoque gris. Ils pourront notamment dénombrer les individus, repérer les femelles gestantes et les couples mère-jeune.
- Protéger les zones de repos des phoques à marée basse en se plaçant sur l'estran à une distance de 300 à 500 mètres de la colonie de phoques. Ils prendront alors contact avec toutes les personnes présentes dans cette zone pour les sensibiliser au respect de cette distance de sécurité afin de ne pas perturber les animaux.
- Animer des points d'observation à l'intention du public dans le but de diffuser les connaissances sur la colonie et de sensibiliser au rythme de vie des phoques et au respect de leur environnement.

Cette présence d'écovolontaires sur le terrain permet également une collaboration avec la police de l'environnement en ce qui concerne les dérangements de la faune dans la réserve nationale et avec la SNSM pour le repérage des personnes en difficultés en Baie à l'arrivée du flot.

Où aller voir les phoques de la baie de Somme en 2017 ?

La configuration de l'estuaire s'est totalement modifiée entre 2016 et 2017. Depuis de nombreuses années, le chenal de la Somme se trouvait au plein milieu de la baie. Les phoques se plaçaient également à ce niveau. Il était alors tout aussi simple de les voir depuis Le Hourdel, que depuis le côté Nord, via la Réserve Naturelle. Cependant, les dernières grosses marées **ont totalement transformé la baie**. Le chenal s'est à présent décalé complètement du côté Sud de la baie, vers Le Hourdel. L'unique et meilleur endroit pour observer les phoques en sécurité se trouve maintenant au niveau du Hourdel. En effet, la baie de Somme reste un espace naturel dangereux pour ceux qui ne la connaissent pas. Les sables mouvants qui s'y trouvent, ainsi que les forts courants maritimes au moment des marées montantes et descendantes, peuvent être des **pièges mortels pour des visiteurs non avertis**.

En venant observer les phoques au Hourdel, les visiteurs peuvent également profiter de la présence des bénévoles de Picardie Nature pour observer les phoques avec des moyens optiques appropriés. Les dates et horaires de ces points d'observation, ainsi que des **sorties guidées** organisées par Picardie Nature, se trouvent sur le site internet de l'association, à l'adresse suivante :

<http://www.picardie-nature.org/decouverte-nature-et-environnement/calendrier-des-activites-nature/>.



ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER

Association régionale de protection de la Nature et de l'Environnement
Picardie Nature - 1 rue de Croÿ - BP 70010 - 80097 Amiens cedex 3 - Tél. 03 62 72 22 50
www.picardie-nature.org



Que faire en cas de découverte d'un mammifère marin échoué ?

En 2017, l'association **Picardie Nature ne gère plus les signalements d'échouages** comme elle le faisait par le passé. Le numéro connu comme étant le "SOS phoques" (06 08 83 44 99) n'est donc plus assigné à cette action. La coordination de cette gestion est à nouveau confiée à **l'Observatoire PELAGIS**, organisme qui coordonne le Réseau National Echouage (RNE), et rassemble les programmes d'observation et d'expertise sur la conservation des populations de mammifères. Il est possible de joindre **PELAGIS au 05 46 44 99 10** <http://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/participez/signaler-un-echouage-257/>.

Le centre de soins de l'association Picardie Nature a fermé ses portes en 2016. **Les phoques échoués vivants en détresse ne seront donc plus accueillis localement.** Ainsi, il n'y a donc plus de personnes qualifiées pour apporter les premiers soins. Si un phoque doit être pris en charge, il sera transféré vers la LPA de Calais, vers le CHENE en Seine Maritime ou vers Océanopolis à Brest. Or, ces centres de soins, relativement distants, ont une capacité d'accueil limitée.

Néanmoins, il faut savoir **qu'un phoque échoué ne nécessite pas une capture et une prise en charge systématique** : ce sont des animaux amphibies dont la présence à terre est une situation normale. De plus, extraire l'animal de son milieu naturel peut réduire ces chances de survie et modifier son comportement dans son habitat. Par ailleurs, il semble important d'intervenir sur des animaux en détresse et d'adapter les interventions aux situations rencontrées. Dans les cas d'entravement ou de présence de corps étrangers, le plus important est **de libérer l'animal de ces éléments externes sans pour autant placer l'animal en centre de soins.**

L'information et la sensibilisation des personnes à la conduite à tenir lors de ce genre de cas sont importantes. Il faut rappeler **qu'un phoque reste un animal sauvage** qui présente des risques au regard des griffures, morsures et de possible transmission de pathogènes. La première chose à faire est ainsi de garder une distance entre l'humain et l'animal (au moins 50m), de limiter les nuisances (agitations et bruits) et d'exclure la présence d'animaux domestiques. **Il s'agit à la fois de la sécurité des personnes, mais aussi de la quiétude des animaux**, et ce dernier point est un aspect réglementaire relatif à l'arrêté ministériel de 2011 (arrêté du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection. NOR: DEVL1110724Z, JORF 20/08/11.) De même, il n'est pas possible pour des particuliers de transporter un phoque et de le ramener à leur domicile en attendant sa prise en charge. En pensant faire une bonne action, **ils mettent la vie de l'animal en danger** et risquent une forte amende pour transport d'espèce protégée.

La situation est la même dans le cas des jeunes Phoques veaux-marins qui naîtront cet été. Jusqu'alors, un jeune retrouvé seul en haut de plage était assimilé à un phoque en difficulté ou orphelin. Or, des études récentes ont montré que ce n'est pas toujours le cas, et qu'il peut s'agir de situations de repos et d'attente de retour de la mère. Il est donc judicieux de vérifier la situation de réelle détresse, notamment en réalisant des observations quotidiennes de sa situation et de son état, et agir ensuite en conséquence.

Au vu de toutes ces nouvelles informations, la remise à l'eau des phoques va être privilégiée cette année. Il sera envisageable de prendre en charge certains phoques, si la situation l'impose en terme de survie immédiate (état de maigreur, comportement apathique), et dans les cas de zones très fréquentées et de dérangements systématiques.



ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER

Découverte des Phoques Veaux marins et Phoques Gris en Baie de Somme

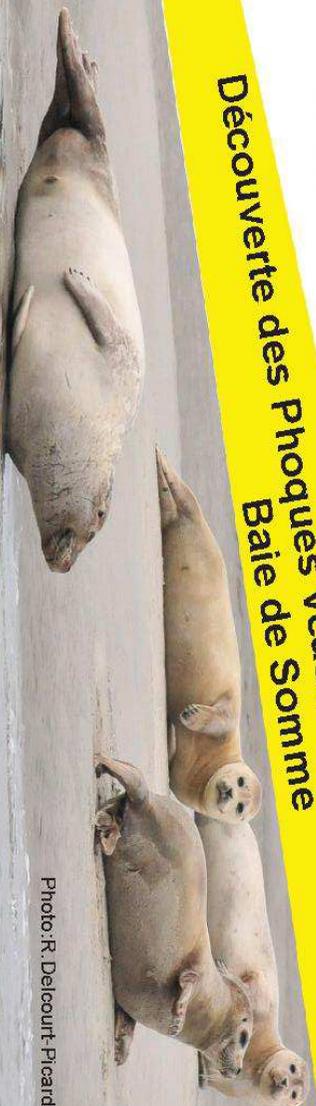


Photo: R. Delcourt-Picardie Nature

Au Hourdel CAYEUX SUR MER

Septembre 2017

Points d'Observation
sur le cordon de galets

Passage libre et gratuit sur la durée indiquée

Scannez pour
découvrir
l'application



Ven. 1	13:00	à	18:00
Sam. 2	14:00	-	19:00
Dim. 3	15:00	-	19:00
Sam. 9	18:00	-	20:00
Dim. 10	10:00	-	12:00
Sam. 16	13:00	-	18:00
Dim. 17	14:30	-	19:00
Sam. 23	10:00	-	12:00
Dim. 24	10:00	-	12:00
Sam. 30	11:45	-	16:45

Sorties

"Connaissance des Phoques"
RV au pied du phare

En Août

Sam. 26/08 à 9:30

Septembre

Dim. 10 à 09:00
Sam. 16 à 14:00
Dim. 24 à 09:00
Sam. 30 à 12:30

Tarif: 10€/adulte gratuit/enfant mineur
durée: 2h30

Sur inscription

Tel: 07.83.41.64.86

Annulation si mauvaises conditions climatiques
Et toutes nos autres sorties sur www.picardie-nature.org

Les actions menées par Picardie Nature sont permises par le soutien et la participation des adhérents, des donateurs et des bénévoles ainsi que par la collaboration et l'aide de différents partenaires dont :



PICARDIE Le point sur Nature Propre en Picardie

par Yves Maquinghen

Depuis le début de cette opération, lancée le 16 juin 2016, la dynamique a été assez bonne au début de l'été 2016, période propice aux activités en plein et donc à la découverte de dépôts sauvages de déchets. Cette dynamique s'est par la suite ralentie avec l'arrivée de l'hiver, surtout sur le mois de décembre où les données enregistrées ont été peu nombreuses.

Cependant sur le premier trimestre 2017 la dynamique est de nouveau très bonne puisque le **nombre de signalements a quasiment doublé**. Au 30 mai 2017 214 données d'observation de dépôts de déchets ont été enregistrées dans la base de données, avec un nombre de communes équilibrées entre les 3 départements étudiés.

L'étude entre désormais dans sa phase d'analyse, **n'hésitez pas cependant à continuer à faire part de vos observations**. Nous vous ferons part de nos premiers résultats dans un article spécifique au début de cet automne. Faites connaître notre site Internet : www.nature-propre-picardie.fr/ pour inciter au recensement des décharges sauvages



Tableau 1 : Nombre de signalement et répartitions par départements au 03/04/2017

	Aisne	Oise	Somme	Total
Nombre de signalements	91	55	68	214
Nombre de communes concernées	46	37	37	120

SOMME Augmentation du cheptel de la ferme des 1000 vaches L'association NOVISSEN s'oppose fermement aux conclusions du rapporteur public

Par Michel Guillochon

L'association Novissen qui lutte depuis 6 ans contre l'implantation de l'usine des 1000 vaches à Drucat-Le Plessiel a appris avec étonnement les conclusions du rapporteur public du Tribunal Administratif (TA) d'Amiens ce mardi 20 juin 2017 en faveur du promoteur du projet contre l'Etat qui représente pourtant l'intérêt général. L'audience, à laquelle n'a pas assisté Novissen puisque le Conseil d'Etat avait décidé que l'association n'était pas directement concernée, portait sur les arrêtés préfectoraux de 2015 enjoignant l'élevage à revenir aux 500 vaches autorisées sous peine d'amende (7800€) et d'astreinte journalière (780€). **Elle a une fois de plus montré le côté « ubuesque » de nos institutions.**

Le rapporteur public a pris prétexte du soi-disant silence de la préfecture pendant les deux mois suivant une demande d'extension de troupeau en mars 2015 par le promoteur pour demander l'annulation des arrêtés préfectoraux et même – pourquoi se gêner, plus c'est gros, plus ça passe - la restitution de l'amende et des astreintes recouvrées de force par l'administration. Silence vaudrait acceptation !

Notons d'abord que **ce fameux silence** de la préfecture pendant deux mois **n'existe bel et bien pas** et cela est largement prouvé dans le courrier adressé au TA d'Amiens par le préfet de la Somme le 10 octobre 2016. Le rapporteur public a-t-il lu ce courrier ? De plus, selon la loi, le principe "silence vaut accord" **exclut les autorisations ICPE** (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) qui s'appliquent à l'usine des 1000 vaches! Qu'en dit le rapporteur public ?

Notons ensuite que le dossier complet du promoteur n'a été déposé que le 27 juillet 2015 en préfecture et que les vaches illégales sont arrivées bien avant, en mars, dénoncées par Novissen en juin 2015 ! **L'infraction a été dûment**

**Pour mieux comprendre
les actions judiciaires en cours**

Le dossier examiné par le tribunal Administratif d'Amiens le 20 juin oppose l'éleveur à l'Etat. Ce dernier n'entendait pas accorder une autorisation d'augmenter le cheptel initialement autorisé à 500 bêtes. L'éleveur considère qu'en l'absence de refus clairement étayé sur le plan réglementaire, il est dans son bon droit d'augmenter son cheptel.

Un autre dossier plus ancien est toujours en cours d'instruction par la justice Administrative.

Un collectif de 5 associations, NOVISSSEN, PICARDIE NATURE, L'Association L214, La Confédération Paysanne, L'Association Mouvement National de Lutte pour l'Environnement Réseau Homme & Nature et environ 180 particuliers riverains avaient adressé au Préfet en mai 2013 un recours gracieux contre le permis de construire accordé en mars 2013. Ce recours gracieux a été rejeté par le Préfet, confirmé par un jugement du Tribunal Administratif d'Amiens puis par la Cour Administrative d'Appel de Douai.

Le collectif d'associations a formé un pourvoi devant le Conseil d'Etat contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel. Celui-ci leur a donné raison en annulant le 17 mars dernier l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel. Le collectif demande donc de nouveau à la CAA d'annuler la décision du Préfet de rejeter notre recours gracieux. Première étape indispensable pour faire valoir les nombreux arguments juridiques que nous soulevons et tenter d'obtenir l'annulation du permis de construire.

Patrick Thiery

constatée par les services de la préfecture et les sanctions doivent être appliquées ! Cela est-il si compliqué à comprendre ? Le rapporteur public connaît-il vraiment le dossier ? Par ailleurs, les vaches supplémentaires devaient provenir des exploitations du regroupement énuméré dans le dossier, ce qui n'est absolument pas le cas ! **Faisons appliquer la loi !**

La décision finale du Tribunal Administratif d'Amiens sera prise dans quelques jours et l'association Novissen met en garde contre une décision favorable au promoteur qui ne serait comprise ni par nos 3000 adhérents ni par la population en général qui n'est pas dupe ! Il y aurait en effet là un **véritable déni de justice** ! Un simple jugement sur la forme et de façon détournée ne saurait être acceptable pour une **usine soumise à une autorisation ICPE dont les dangers environnementaux et sanitaires ont désormais été largement prouvés par les scientifiques**, n'en déplaise à son directeur qui a bien du mal à admettre son échec.

L'usine des 1000 vaches est un **projet industriel emblématique porté par une vision de la société que Novissen dénonce** et l'association refuse vigoureusement que le futur d'un tel projet se règle au détour d'une simple décision administrative, de surcroît injuste selon elle. Suivre les conclusions du rapporteur public serait **encourager la violation du droit** (un comble pour un tribunal administratif !) et mépriser l'intérêt général. Novissen compte sur la sagesse des juges pour ne pas en tenir compte et soutiendra les autorités de l'Etat en appel si nécessaire.

Novissen est déterminée à continuer son **combat pour une autre agriculture, respectueuse de l'environnement, de l'animal, du consommateur et du producteur**. Loin d'essouffler ses 3000 adhérents, c'est l'adversité qui renforce ses convictions.



LMA, CRESS, KEZAKO ?

Par Marie Fauvarque
Directrice

ESS : Économie Sociale et Solidaire... Anciennement appelée Tiers-secteur. Reconnue par la Loi du 31 juillet 2014, l'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois, de développer une plus grande cohésion sociale et de répondre à des besoins d'intérêt général.

L'ESS regroupe aujourd'hui naturellement tous les acteurs dont le statut se base sur la non lucrativité comme les associations, ou une lucrativité limitée (par les statuts d'une entreprise par exemple).

En tant qu'association de protection de la nature et de l'environnement, nous y trouvons naturellement notre place.

Le secteur de l'ESS dans notre région est animé par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) Hauts-de-France. Celle-ci a vocation à assurer la représentation politique du secteur, impulser le débat d'idées, la coopération entre les acteurs de l'ESS, favoriser les innovations en ESS et promouvoir l'ESS partout dans notre région.

La CRESS regroupe donc des structures de toutes origines, thématiques et de différents statuts : les associations bien sûr mais aussi des coopératives, des mutuelles et banques coopératives, des fondations, des entreprises sociales, des groupements d'employeurs...

Au sein de la CRESS, le Mouvement Associatif Hauts-de-France (LMA) représente l'ensemble des associations affiliées à leurs coordinations thématiques : associations du sanitaire et social, du sport, de la culture, de l'éducation populaire, de l'insertion par l'activité économique, de la formation professionnelle, des droits de l'homme... et de l'environnement bien sûr. A ce titre, c'est Picardie Nature qui représente les associations de la protection de la nature et de l'environnement au LMA de la région Hauts-de-France.

Nous, Picardie Nature, nous faisons partie du mouvement de l'ESS car nous participons à la faire vivre au quotidien. Vous allez me dire, mais comment ? Tout ça semble un peu fumeux et un peu loin de la protection de la nature....

Tout d'abord, en tant qu'association agréée, **notre but est bien d'intérêt général**. Les bénéfices ou réserves potentiellement générés ne peuvent pas être distribués (à des actionnaires par exemple). Les bénéfices et toute notre activité économique servent notre but et permettent la bonne réalisation des objectifs de l'association.

Ensuite, nous développons **un modèle économique « hybride »** : il mêle des ressources diverses : du temps bénévoles en 1^{er} lieu (votre temps et un grand merci pour ça !), des subventions publiques, des prestations de services privées, des dons, du mécénat, etc.

Nous développons des partenariats avec des acteurs publics mais aussi privés, d'autres associations ou des entreprises. Notre modèle économique doit être performant pour permettre la bonne réalisation des projets collectifs que nous souhaitons mettre en œuvre.

Enfin, **notre gouvernance est démocratique**. Elle se base sur un collectif, un Conseil d'Administration élu démocratiquement à chaque assemblée générale, et un bureau élu en son sein. Nos statuts sont actualisés, transparents, respectés et évoluent régulièrement selon les besoins. Un effort a été fait afin de limiter les procurations et pouvoirs donnés à chaque personne afin d'empêcher tout abus.



Tous ces éléments vous semblent peut-être évidents, tellement ils sont ancrés dans notre identité et histoire associative et c'est tant mieux. Mais, même évident pour nous, il nous reste beaucoup de personnes à convaincre de l'utilité de nos travaux, de promotion de la qualité de notre modèle, de notre spécificité et de notre force en région.

Notre modèle associatif représente quand même 11,5% de l'emploi privés dans notre nouvelle région soit près de 171 000 salariés, 100 000 associations en activités et près d'1 million de bénévoles investis régulièrement (au moins 1 fois par semaine).

Le Mouvement Associatif et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des Hauts-de-France participent à nous représenter, dans nos spécificités et nos intérêts. Afin que les politiques publiques, les dispositifs économiques et juridiques etc... prennent mieux en compte nos réalités quotidiennes, garantissent une politique publique spécifique aux associations, revendiquent la valorisation du bénévolat, la spécificité de notre modèle démocratique, de notre modèle économique...

Ils nous permettent de dialoguer et co-construire avec l'Etat, le Conseil Régional et les autres collectivités afin que nous soyons reconnus à notre juste valeur. A l'heure où les financements publics en général et spécifiquement ceux dédiés à la protection de la nature et de l'environnement se font de plus en plus rare, il est précieux d'avoir des espaces de dialogue structurants et de co-construction avec les acteurs publics.

Ce sont donc pour toutes ces raisons que **nous avons demandé notre adhésion formelle à la CRESS Hauts-de-France, au sein du collège représentant les associations**. A nous d'y porter nos thématiques, la reconnaissance de nos combats et la force de nos projets auprès des autres acteurs de l'ESS.



ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER

Association régionale de protection de la Nature et de l'Environnement
Picardie Nature - 1 rue de Croÿ - BP 70010 - 80097 Amiens cedex 3 - Tél. 03 62 72 22 50
www.picardie-nature.org

Août 2017

15